Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 8.2 de l'ordre du jour

EB136/21 Add.1
20 janvier 2015

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Décision Poliomyélite

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : Urgences

Secteur de programme : Éradication de la poliomyélite	Réalisation 5.5 Aucun cas de paralysie dû à un poliovirus sauvage ou à un poliovirus apparenté au virus vaccinal de type s2 à l'échelle mondiale Produits : 5.5.1 Soutien direct en vue d'atteindre, dans les zones touchées et les zones à haut risque, les taux d'immunité de la population requis 5.5.2 Consensus international sur le retrait du vaccin antipoliomyélitique oral de type 2 des programmes de vaccination systématique dans l'ensemble du monde 5.5.3 Mise en place de processus de gestion du risque poliomyélitique à long terme, y compris le confinement de tous les poliovirus résiduels, et certification de l'éradication de la poliomyélite dans l'ensemble du monde

En quoi cette décision contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

La mise en œuvre totale de cette décision permettrait de libérer durablement le monde de la poliomyélite, des poliovirus sauvages et des poliovirus dérivés d'une souche vaccinale.

Les produits ou services demandés dans cette décision sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Quatre ans (2015-2018)

ii) Cette décision n'entraîne aucun coût supplémentaire, que ce soit pour les activités ou la dotation en personnel, car les coûts en question sont déjà prévus dans le Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018, demandé par le Conseil exécutif en janvier 2012 dans sa résolution EB130.R10.

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $0 (personnel : US $0 ; activités : US $0), conformément à ce qui est indiqué à la section 3.a).ii) ci-dessus.

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Sans objet, conformément à ce qui est indiqué à la section 3.a).ii) ci-dessus.

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Sans objet, conformément à ce qui est indiqué à la section 3.a).ii) ci-dessus.

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La décision peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Sans objet

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

Sans objet

= = =